



Défendons ensemble les retraites des médecins hospitaliers

Enquête Retraites Hospitalières

Convergences-HP : La lettre Commune du SNAM-HP de la CMH, spécial retraites, 15 janvier 2019

Le SNAM-HP et la CMH sont, de longue date, résolument engagés dans la défense des retraites des médecins des hôpitaux, quels que soient leurs statuts.

A l'heure où une réforme d'envergure est en cours, nous vous proposons un questionnaire simple permettant de mieux connaître vos aspirations, afin de mieux vous défendre.

Merci d'y répondre dans l'intérêt de tous (cela ne devrait pas vous prendre plus de 3 minutes) en cliquant sur ce lien : [cliquez-ici](#)

Au cours des réformes successives des régimes de retraite, la durée de cotisation est progressivement passée pour les régimes obligatoires, de 150 à 160 trimestres, puis en 2012 à 164 trimestres, et actuellement à 166 trimestres, **ce qui a eu pour conséquence de dégrader le montant de toutes les pensions de retraite** depuis une vingtaine d'années. Cette baisse est aggravée par la majoration récente (+25%) des prélèvements sociaux (CSG+CRDS+CASA) appliqués au montant de ces pensions, qui en 2018 sont passés de 7,1 à 8,8%.

Mais du fait de leur parcours spécifique, le système actuel des retraites était déjà **très pénalisant pour l'ensemble des médecins hospitaliers.**

A titre indicatif, le taux de remplacement qui atteint en moyenne 51% pour l'ensemble des professions (INSEE) n'atteint en moyenne à l'issue d'une carrière complète que :

- **33 % du dernier salaire d'un PUPH partant à la retraite à 67 ans**
- **45% du dernier salaire d'un PH temps plein partant à la retraite à 65 ans**

Et comme les réformes successives n'ont pas pris en compte les spécificités des régimes de retraite des médecins hospitaliers, celles-ci se sont dangereusement détériorées au fil des années. Une baisse conséquente des pensions des médecins hospitaliers résulte aujourd'hui d'un **effet ciseau aggravé par des mesures récentes** qui touchent en plus l'internat et le clinicat :

- l'augmentation des durées et des taux de cotisation
- le gel des salaires publics depuis des années
- l'augmentation des prélèvements sociaux sur les retraites
- **la fin de la validation des services auxiliaires**

- la non **reprise de l'ancienneté hospitalière**

Nous ne pouvons pas accepter **cette dégradation injuste et inquiétante des retraites des médecins hospitaliers** qui les atteint dans leur ensemble, quel que soit leur statut !

Parmi les actions à mener d'urgence nous demandons, au moment où est annoncée une grande réforme du système retraite, à ce que **pour tous les praticiens** :

- **l'ancienneté hospitalière** soit reprise dans le calcul de la retraite par **dérogation** comme pour certains corps régaliens, ou compensée par un **déplafonnement de la RAFP**, afin que toutes les années effectuées avant titularisation soient désormais totalement intégrées
- l'ensemble des **primes et indemnités hospitalières** (service public, pole et CME, multi-site, liaison, gardes, astreintes, RTT...) soient **éligibles au PERP** dont le **plafond** serait **porté à 15%**, d'autant que par définition les émoluments concernent, outre le traitement indiciaire annuel, également les primes et indemnités

La CMH et le SNAM-HP, réunis dans « Ensemble pour l'Hôpital » n'arrêteront pas ce combat, et lutteront sous toutes les formes possibles, afin que cesse ce déni de justice que sont devenues les retraites des médecins hospitaliers.

« Ensemble pour l'Hôpital », CONVERGENCES-HP, Union Syndicale notamment du SNAM-HP et de la CMH, assure la défense:

- **de toutes les spécialités médicales**
- **et de tous les statuts de l'hôpital public**

CONVERGENCES-HP : ENSEMBLE pour L'HÔPITAL de DEMAIN

Pour répondre à cette enquête, merci de cliquer sur ce lien : [cliquez-ici](#)